

# EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

● ● ● **28 SEPTEMBRE 2007** ● ● ●

**PRESIDENT** : BOUCHEZ Michel, Maire

**PRESENTS** : BETIN A. SZAT S. LANCEL L. MACIAZEK C. CHAUDAUDRA E. FLAMENT A. Adjoints  
GERARD J. SKIBA R. PAW R. BAILLEZ A. BEKAERT P. DELOFFRE G. GADJA B. SYS M. MOLENDRA E.  
BIELKIN L. MONNIER V. BOUKHATEB N. THIRION J. P. ABRAHAM J. C. DARCHEVILLE F. Conseillers  
Municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : HOCHART D. Adjointe

PAMULA M. ZEGGAI N. HENOT D. PRZYBOROWSKI B. Conseillers Municipaux

**ABSENTS** : DEVERMELLE M. MERESSE M. H. Conseillers Municipaux

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BEKAERT P. Conseiller Municipal

★★★★★★ LE PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE EST LU ET ADOPTÉ. ★★★★★★★

## COMPTE RENDUS D'ACTIVITES

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes rendus d'activités des lotissements rues Dautricourt et Raoul Briquet, rue de la Sucrierie et rue du Vert Tilleul présentés par Artois Développement.

## ADOPTIONS DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent :

- travaux de réfection de la corniche et de la toiture de la mairie et la toiture de la salle J. Brel
- travaux de menuiseries au stade municipal et bâtiment 110 rue du Général Leclerc
- contrat de mise à jour du site internet de la Commune
- convention d'intervention avec l'Atelier « Caroline Marie »
- désignation d'un avocat pour l'affaire Rudowski contre la Ville de Fouquières-lez-Lens
- acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 38 rue R. Briquet
- travaux de construction d'un rangement de matériel salle Jean Guimier
- acquisition de mobilier pour le centre intergénérationnel

maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un giratoire sur la RD 46

## ACQUISITIONS DE DEUX IMMEUBLES :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir deux immeubles au prix fixé par les services fiscaux :

- 22 rue Jean Jaurès au prix de 40 000€
- 2 rue Alexandre Bernard au prix de 88 070 €

D'autre part, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'aliénation des cinq parcelles du lotissement rue Danièle Casanova moyennant le prix fixé par les services fiscaux à savoir :

- lot n° 1 : terrain d'une superficie de 540 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 54 000 €
- lot n° 2 : terrain d'une superficie de 540 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 54 000 €
- lot n° 3 : terrain d'une superficie de 600 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 60 000 €
- lot n° 4 : terrain d'une superficie de 683 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 68 300 €
- lot n° 5 : terrain d'une superficie de 667 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 66 700 €

## DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA SURVEILLANCE DES CAVITES SOUTERRAINES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la dissolution du Syndicat mixte chargé de la surveillance des cavités souterraines celui-ci ne s'étant jamais réuni depuis sa création en 2004.

## DEMANDE DE SUBVENTION

## POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DES DEMARCHES INNOVANTES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Deux actions seront proposées au titre de l'année 2007 intitulées :

- action en faveur de la lecture
- atelier de sensibilisation à la peinture

## ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Le Conseil Municipal décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007, l'agent exerçant les fonctions de concierge du Centre intergénérationnel bénéficiera du logement situé à l'intérieur du Centre pour nécessité absolue de service.

## DETERMINATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal adopte, après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le tableau de détermination des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade.

## AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE, REALISATION DU LOTISSEMENT RUE DANIELE

## CASANOVA

L'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du lotissement rue Danièle Casanova est adopté à **l'unanimité**, ce qui porte la rémunération du maître d'œuvre à 8 400 € HT.

## AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DES VRD, CITES DE L'HOPITAL ET DE NORMANDIE

L'avenant n°1 relatif au marché de travaux des VRD des cités de l'hôpital et de Normandie est adopté à **l'unanimité**. Il concerne l'actualisation des prix selon des indices de références spécifiques aux corps de métier et les travaux supplémentaires pour la jonction nécessaire avec les tronçons de rues de la Commune de Noyelles-Sous-Lens soit 4,2 % d'augmentation.

## CLOTURE SOUMISE A DECLARATION

Conformément à l'article R421-12 du

code de l'urbanisme, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de maintenir l'obligation de déclaration pour les clôtures sur tout le territoire communal

## ADHESION A L'ASSOCIATION DE SOUTIEN BASSIN MINIER UNESCO « CLUB DES MAIRES »

Cette adhésion est décidée à **l'unanimité** en raison des enjeux pour l'avenir du Bassin Minier :

- reconnaissance de l'héritage minier
- changement d'image du territoire
- favoriser la place de la culture et du patrimoine minier et industriel au sein de dynamiques de développement local et régionale

## DENOMINATION D'UNE RUE ET DU BEGUINAGE

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de dénommer la rue située en limite de Courrières « rue de l'ancienne gare » et le béguinage « Béguinage de l'Argillière ».

## REMBOURSEMENT DE DEUX SINISTRES

Est accepté à **l'unanimité** le remboursement par la SMACL de 2 sinistres :

- Bris de vitre salle C. Humez pour un montant de 1872.80 €
- Chute de tuiles à la Mairie pour un montant de 1896.00 €

## MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Fouquières-lez-lens réuni le vendredi 28 septembre 2007 soutient totalement l'action entreprise par l'Association des Communes Minières du Nord-Pas-de-Calais pour que GAZONOR reste française et que soient sauvegardés les dizaines d'emplois qui dépendent de l'approvisionnement de leur entreprise en gaz de mine et s'engage à participer à toutes les actions qui seront engagées par l'association des Communes

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

## **POINT INFOS**



# énergie solidaire

Direction Commerciale des Particuliers et Professionnels Nord-Ouest

## **DEPUIS FÉVRIER 2007, EDF PROPOSE À SES CLIENTS L'OFFRE « SUIVI CONSO ».**

Grâce à une analyse de ses habitudes de consommation, le client dispose d'une vision globale de sa consommation et de son budget annuel d'électricité.

Ainsi pour une valeur mensuelle de 2.40 euros, le client peut évaluer et diminuer sa consommation, maîtriser son budget et participer à la préservation de l'environnement.

Le client peut également recevoir une analyse mensuelle personnalisée de sa consommation.

Pour cela il transmet les chiffres inscrits sur son compteur en téléphonant au numéro vert **0 800 123 333**.

Le client pourra alors se situer par rapport à son « profil conso » et bénéficier de conseils pratiques et faciles à appliquer.

Pour en savoir plus, contactez votre correspondant solidarité.



IMPRIMERIE MUNICIPALE